

membres des forces armées. Ce sont des gens merveilleux et je suis fier de leur être associé. Je n'ai pas cessé de répéter, et je l'affirme avec la plus entière sincérité: les hommes et les femmes des forces armées canadiennes n'ont pas leur pareil dans le monde. Ils ont bien servi le Canada, en paix comme en guerre, et leurs compatriotes leur doivent la plus profonde gratitude.

Immédiatement après, le ministre est sorti pour accuser un loyal officier de la Marine royale du Canada d'avoir manqué de loyauté pendant dix-huit mois. Le ministre devrait relire les derniers mots qu'il a prononcés devant le comité: «Je l'affirme avec la plus entière sincérité». On s'étonne de voir ensuite le ministre sortir pour accuser un homme comme l'amiral Landymore, qui a loyalement servi son pays, d'avoir manqué de loyauté pendant dix-huit mois. C'est pourtant l'attitude adoptée par le ministre. J'ajouterais que ses remarques étaient aussi éloignées que possible de la vérité.

Pendant la période des questions, au comité, le même ministre de la Défense nationale a dit que l'amiral Landymore avait été renvoyé pour 18 mois de déloyauté envers les politiques du peuple qu'il devait servir. Évidemment, les journaux ont fait savoir que le ministre avait présenté ses excuses à ce sujet. Après les avoir présentées, il a fait une autre déclaration qui rétractait ses excuses. D'abord, ces dernières n'auraient pas dû faire l'objet d'une pareille publicité car le ministre n'a pas officiellement rétracté ses accusations. Après avoir accusé l'amiral Landymore de déloyauté pendant 18 mois, le ministre, étant dans une situation où il jugeait nécessaire de faire des excuses à titre d'homme digne de ce nom, aurait dû démissionner au lieu d'essayer de poser au grand seigneur devant les officiers canadiens.

Il n'y a pas très longtemps, après une séance d'information des plus importantes avec les amiraux et d'autres membres des cadres du commandement de l'OTAN, le ministre a révélé des renseignements secrets. C'est le genre d'homme qui vient nous parler de loyauté et de déloyauté. Puisque les députés d'en face rient, je vais répéter ce que j'ai dit. Le ministre devrait être derrière les barreaux. Dans d'autres pays, on aurait peut-être pris des mesures plus radicales, dans des circonstances semblables; cependant, le ministre parle uniquement de déloyauté parmi les officiers de service du pays.

● (9.00 p.m.)

Comment le ministre étaye-t-il ses accusations de déloyauté? Aux audiences du comité, interrogé au sujet de ses accusations de déloyauté contre l'amiral Landymore, le minist-

tre a déclaré, comme en font foi les *Procès-verbaux et témoignages* du comité, à la page 1624 de la version anglaise:

A mon avis, il n'avait pas le droit de convoquer une réunion de ce genre. A mon avis, il n'avait pas le droit d'exiger de ses officiers une loyauté personnelle, et maintenant que vous avez soulevé la question, je veux faire la déclaration suivante. Je n'ai jamais interrogé un officier sur sa politique ou sa religion, ni ne lui ai jamais demandé une loyauté personnelle. Cependant, en rendant témoignage devant ce comité, l'amiral Landymore a dit qu'il avait arraché une promesse à ses officiers.

Le député d'Halifax a alors posé la question suivante au ministre:

M. Forrestall: Quel genre de promesse?

L'hon. M. Hellyer: Celle de ne pas démissionner.

Parce qu'un officier en service a demandé à ses hommes de ne pas renoncer à leurs brevets d'officiers de la Marine, le ministre l'a accusé de déloyauté durant une période de dix-huit mois. D'après la page 1623 du rapport du comité, le ministre a dit que l'amiral Landymore avait été congédié pour avoir manqué de loyauté durant dix-huit mois. Voici ce qu'a dit le ministre:

Oui, je le pourrais, je pense. Je dirais qu'à la suite d'une réunion des commandants tenue à Ottawa le 19 novembre 1964, sauf erreur, l'amiral Landymore comprenait très bien ce à quoi nous songions. Nous nous proposons de faire valoir, au pays l'idée d'un service unique. Il s'y est opposé alors immuablement, et il est retourné à Halifax afin d'y faire de son mieux en vue d'une confrontation ultime sur cette question.

Quant à ce que le ministre a dit au sujet de la façon dont l'amiral Landymore interprétait les projets d'organisation d'une force unique en 1964, permettez-moi de signaler que l'ancien chef d'état-major, le maréchal de l'Air Miller, avait alors dit au comité qu'il n'y avait eu aucune discussion au sujet de l'unification. Il a dit que la question de l'unification n'était pas parfaitement comprise. Il n'était retraité que depuis six mois. Comment le ministre peut-il sincèrement accuser l'amiral Landymore d'agir comme il l'a fait, en sachant parfaitement ce qui se passerait, dès 1964?

On a demandé au ministre pourquoi des mesures disciplinaires n'avaient pas été prises contre l'amiral Landymore. A mon avis, le préopinant devrait lire quelques-unes de ces réponses pour comprendre pourquoi, au lieu d'attribuer une période de temps au débat de cette question, les députés devraient plutôt avoir tout le temps requis. Permettez-moi de rappeler au comité que le ministre et le premier ministre ont promis que toutes les chances voulues seraient accordées pour le débat de ce bill. Malgré cette promesse, la majorité libérale au comité a accéléré la conclusion des séances du comité tout en sachant que les